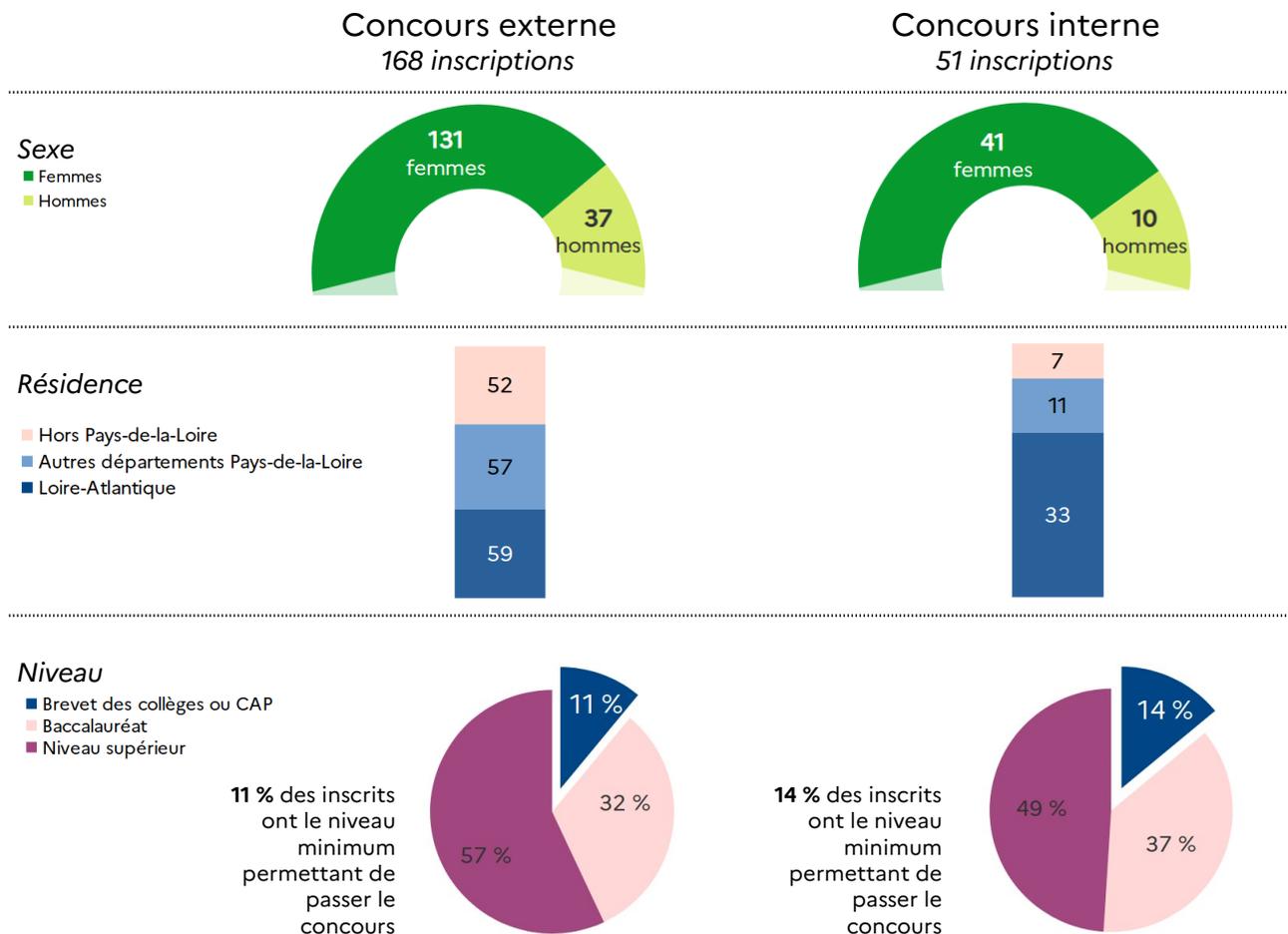


## I – Statistiques



## II – Observations d'ordre général

Le jury était composé de 6 membres, représentant chacun des services recruteurs (intérieur, police, juridictions administratives).

Les épreuves écrites du concours externe et l'épreuve écrite du concours interne ont eu lieu le 20 avril 2023.

Sur les 168 candidats inscrits au concours externe, 87 étaient présents aux 2 épreuves, soit un taux de présence de 52 %.

Sur les 51 candidats inscrits au concours interne, 35 candidats ont participé à l'épreuve, soit un taux d'environ 57 % de présence.

Pour le concours externe :

- 10 postes ont été ouverts : 5 en Police, 2 en Préfecture, 2 en juridiction administrative et 1 en direction départementale interministérielle,
- la barre d'admissibilité a été fixée à 14,125/20,
- 33 candidats ont été déclarés admissibles,
- 27 se sont présentés à l'oral.

Pour le concours interne :

- 6 postes ont été ouverts en interne : 3 en police, 1 en préfecture, 1 en juridiction administrative et 1 en Secrétariat général commun départemental,
- la barre d'admissibilité a été fixée à 13/20,
- 19 candidats ont été déclarés admissibles,
- 18 se sont présentés à l'oral.

Les épreuves orales se sont déroulées du 12 au 16 juin 2023 et les résultats ont été publiés sur le site internet de la préfecture de région Pays-de-la-Loire le 19 juin 2023.

### III – Épreuves écrites

#### A – Concours externe

L'admissibilité comprenait 2 épreuves écrites.

**La première épreuve**, d'une durée de 1h30, coefficient 3, amenait les candidats, à partir d'un article d'actualité, à répondre à 8 questions destinées à vérifier leurs capacités de compréhension et leur aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales d'un texte.

Le texte a été globalement bien compris par les candidats. Tous les candidats semblent avoir disposé de suffisamment de temps pour terminer l'épreuve.

Le jury a été frappé par les fautes d'orthographe de certains candidats, alors même que toute la syntaxe des éléments de réponses était présente dans le texte. Il était attendu des phrases construites, distinctes du langage oral, qui montrent la compréhension du sujet et la réponse précise à la question (dont la réponse figure dans le texte). Certains candidats, ayant lu sans doute trop vite le texte, ont apporté des réponses erronées en mélangeant des informations.

Les candidats doivent comprendre qu'il ne s'agit pas de « copier-coller » des phrases du texte, mais de démontrer, par des phrases courtes mais argumentées,

qu'ils ont compris le texte. La paraphrase permanente était donc à éviter, en particulier dans l'exercice du résumé.

Pour autant, certains candidats se sont sentis légitimes à « extrapoler » les éléments présents dans le texte pour faire état de connaissances sur le sujet. Le jury ne leur en a pas tenu rigueur ni ne leur a attribué de points supplémentaires. En aucun cas cependant les candidats n'étaient invités à exprimer leur opinion personnelle.

Concernant la question du résumé, beaucoup de candidats ont eu du mal à synthétiser le sujet et à s'extraire de la paraphrase du texte. Peu d'entre eux ont réussi à respecter le nombre de signes maximal demandé. Il est rappelé ici que cet exercice a pour objectif de mesurer leur capacité à reformuler et à synthétiser tout en restant fidèle au texte.

La moyenne des copies pour cette première épreuve était de 14,31/20.

**La deuxième épreuve**, d'une durée de 1h30, d'un coefficient 3, permettait d'évaluer les capacités du candidat en français et en mathématiques à travers un questionnaire à choix multiples ou à réponse libre de 80 questions (20 en mathématiques et 60 en français).

Le niveau constaté pour cette session semble proche de celui des candidats des années précédentes.

Pour cette épreuve, les candidats ne peuvent faire l'économie d'une lecture précise des consignes et des questions tout en ayant une gestion rigoureuse du temps imparti. Des candidats ont choisi de ne pas répondre à des questions, alors qu'aucun barème négatif n'était prévu.

Sur ce type d'épreuve, seuls les candidats entraînés avec des annales de concours de QCM de mathématiques et français peuvent faire la différence.

Ce sont les questions sans choix proposé qui ont départagé les candidats, au nombre de 17 dans l'épreuve. Elles ne nécessitaient pourtant souvent que de simples opérations « basiques » en mathématique (9 questions) ou de connaissances générales en français (8 questions).

Sans préjuger du temps imparti qui était peut-être un peu court pour certains candidats, le jury a parfois été frappé du manque de logique quant aux « ordres de grandeur » de leur réponse.

La moyenne des copies pour cette épreuve est de 11,82/20.

## B – Concours interne

L'épreuve d'une durée de 1h30 et de coefficient 3 consistait en la rédaction d'une lettre administrative sur la base d'un dossier de documents de 5 pages.

Comme les années précédentes, le jury relève, dans l'ensemble, la bonne qualité des copies. L'exercice a parfaitement été compris par les candidats.

La note moyenne de cet exercice est de 12,90.

Contrairement aux candidats externes, les copies des candidats internes comportent peu de fautes orthographiques ou grammaticales. Certaines copies mériteraient cependant une attention plus poussée dans la qualité de la reformulation, et pour un petit nombre le respect des consignes quant à la forme attendue.

## IV – Épreuves orales

Le jury était composé de 4 personnes.

L'épreuve d'admission a consisté en un oral de 30 minutes en deux temps :

- une présentation par le candidat de son parcours, de ses compétences, de ses motivations et de son niveau en bureautique/informatique en 10 minutes maximum,
- un temps d'échange de 20 minutes avec le jury portant sur la culture administrative du candidat, ses compétences, ses expériences, sa motivation et sa projection sur les postes proposés, à travers des questions et des mises en situation.

Le jury avait demandé aux candidats de se présenter avec 4 exemplaires de leur CV, lui permettant ainsi de garder la plus grande attention à l'audition des candidats. Tous les candidats se sont présentés avec leur CV, à l'heure, ils se sont montrés très polis et respectueux et dans une présentation et posture soignée.

Pour sa part, le jury s'est attelé à accueillir les candidats dans la plus grande bienveillance en leur précisant à chaque début d'auditions les modalités de cette épreuve.

Trop souvent, les candidats ne profitent pas de l'intégrité du temps imparti (10 minutes) pour exposer leurs arguments. En moyenne, les candidats mobilisent 7 minutes pour leur exercice. Un certain dynamisme est attendu lors de cet exercice. Les candidats ayant choisi de ne pas faire un exposé linéaire et temporel de leur CV ont davantage capté l'attention du jury.

Lors de la séquence de questions, le jury attend des candidats qu'ils soient en capacité d'argumenter et d'illustrer leurs propos avec des expériences concrètes et des exemples bien choisis.

Si l'honnêteté et la sincérité des candidats est fortement appréciée, la spontanéité doit cependant être maîtrisée. Ils sont invités à garder leurs remarques pour eux et à ne pas couper la parole du jury.

Les motivations ont parfois été exposées de manière trop confuse et/ou stéréotypées. Les invocations souvent trop vagues à un attachement aux valeurs de service public, la méconnaissance des droits et obligation du statut de fonctionnaire (au sein duquel ils demandent leur intégration), ou la vision très vague du rôle d'un préfet ne sont pas acceptables dans un concours de la fonction publique de l'État.

Les diverses missions et l'actualité des services recruteurs du ministère de l'Intérieur étaient souvent mal connues. Cette posture est d'autant plus incompréhensible de la part des candidats internes, qui disposent de tout l'accès à l'information ministérielle dans leur environnement de travail.

Le minimum attendu est de connaître le rôle du préfet, ses compétences et les services sur lesquels il exerce une autorité, de savoir quel est le rôle et l'organisation des juridictions administratives, et surtout de se projeter au quotidien dans les missions d'adjoint administratif dans les univers de travail, à savoir : accueil, instruction et fonctions support.

Les candidats internes doivent impérativement aussi connaître leur univers et l'actualité de ce dernier.

Le jury conseille donc aux candidats de mieux s'informer sur l'actualité du ministère, ses missions, ses métiers et les enjeux politiques centraux et territoriaux. Les candidats doivent en effet manifester leur motivation en témoignant d'un minimum de connaissances et d'intérêt à l'égard d'un ministère qu'ils souhaitent intégrer.